



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 656**

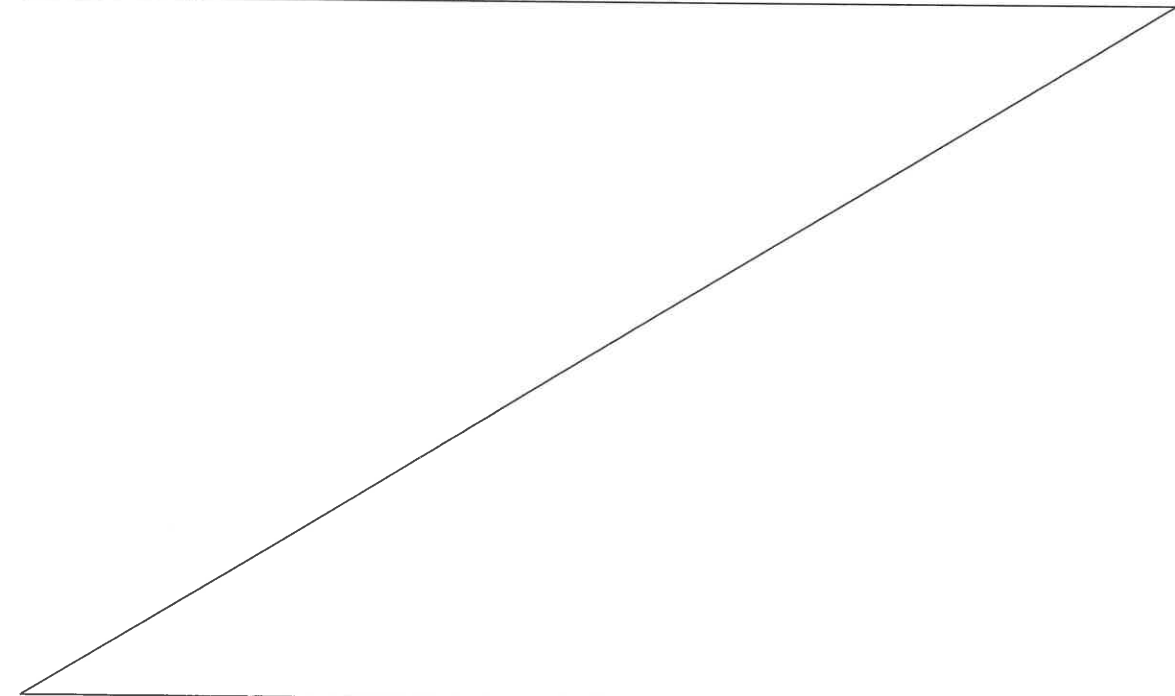
**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 656                      Modifie le Règlement de construction numéro 627.**

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

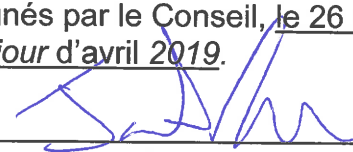


DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce...26<sup>e</sup>...jour d' avril .....  
de l'an deux mille dix-neuf.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 26 avril 2019. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier